

PROMOTION INTERNE - FILIERE SOCIALE
Conditions réglementaires d'accès aux grades

CATEGORIE A
FILIERE SOCIALE
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF

Décret 2013-489 du 10.06.2013 - articles 2, 5, 6, 8, 9, 10 à 12
Décret 2006-1695 du 22.12.2006 - articles 5 et 12

Fonctionnaires concernés	Conditions à remplir au 1 ^{er} janvier de l'année de la liste d'aptitude	Quota	Nomination stagiaire
Cadres d'emplois des : - assistants socio éducatifs - éducateurs de jeunes enfants	- 10 ans au moins de services effectifs dans le cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement - avoir accompli, la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)	Une nomination retenue pour 3 recrutements dans le cadre d'emplois.	Position : Détachement pour stage Durée de stage : 6 mois. Prorogation possible de 6 mois après avis de la CAP Formation : Néant Classement : Application des dispositions du décret 2006-1695 du 22.12.2006 et du décret 2013-489 du 10.06.2013